

Echelle : 1/6500 ème

Approbation

Vu pour être annexé à la
décision du 3 avril 2024



Prescriptions environnementales

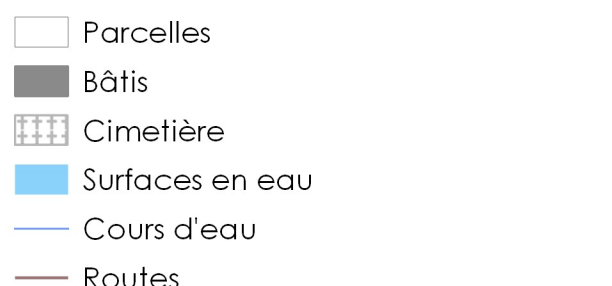
- 07 - Haie (article L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- 07 - Jardins urbains / frame verte urbaine (article L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- 07 - Patrimoine végétal (article L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- 24 - Voies, chemins à conserver et à créer
- 99 - Bande 300m - Loi Montagne
- 99 - Tampon de 10m autour des belvédères

Dispositions relatives au patrimoine

- ◆ Bâtis remarquables (article L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Éléments du patrimoine (article L151-19 du Code de l'Urbanisme)

05 - Emplacement réservé	Sites classés & inscrits
16 - Bâtiment susceptible de changer de destination Activité	Parkings
18 - Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)	Périmètre de MH
	Sites palafittes UNESCO
	Limite des espace proches du rivage

- Sites classés & inscrits
- Parkings
- Périmètre de MH
- Sites palafittes UNESCO
- Limite des espace proches du rivage



Liste du patrimoine		Liste des points de vue	
Numero	Libellé	Numero	Libellé
151	Calvaire	21	Point de vue - Belvédère sur Verrin
152	Calvaire	22	Point de vue - Belvédère de la frate
154	Eglise	40	Point de vue - Vallée de Chamblé
155	Puits		
156	Puits		
157	Puits		
158	Calvaire		
159	Calvaire		
219	Puits / calvaire		
220	Puit		
221	Croix		
222	Travail à bœuf		
281	Petit patrimoine		
283	Croix		
284	Croix		

